

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie
Place de la Mairie
25360 NANCRAY
Tel : 03.81.55.21.66
Fax : 03.81.60.10.56
contact@mairie-nancray25.fr

Etat des finances
communales

Dette

Gestion de la
voirie

Impôts

Et du reste...

Travaux

Edito du Maire

Cette gazette est consacrée essentiellement à la situation financière de notre commune.

Celle-ci n'est pas très brillante. Les conclusions rendues par une commission d'enquête indépendante confirment hélas nos difficultés.

Pour rendre un budget équilibré en 2019 et face aux diminutions de recettes (de l'Etat, de la forêt) nous serons obligés de prendre des mesures impopulaires : augmentation des impôts locaux, baisse des subventions aux associations, baisse des dépenses de fonctionnement, ... ceci pour faire face aux dépenses dûes principalement aux remboursements des emprunts contractés avant 2014.

Pour bien comprendre cette situation particulière, je vous invite à participer à la réunion publique qui aura lieu le vendredi 23 novembre 2018 à 20h30 à la salle du Vaizot à Nancray.

Bien à Vous,

Le Maire

Frédéric Salvi

Mot de l'Adjoint aux Finances, délégué communautaire

La Commune doit assurer l'entretien de ses voiries. Pour certaines rues, la situation est urgente, mais nous n'aurons pas les moyens nécessaires pour réaliser des travaux avant 2031. Notre trésorerie est très insuffisante et nous ne pouvons pas augmenter notre endettement en empruntant. Comment faire ?

Le transfert de la compétence voirie au Grand Besançon en 2019 permet de répondre à la possibilité de réaliser des travaux mais impose en contrepartie de verser une attribution de compensation (contribution financière).

Cela tend la situation financière et fiscale dès 2019, mais objectivement pouvons-nous faire autrement ? Au-delà de la problématique induite par ce transfert à très court terme, pouvons-nous imaginer ne pas restaurer certaines rues avant 2031 ?

La lecture de la suite du document vous fera comprendre, je l'espère, à quel point la question de l'endettement est en cause dans la situation actuelle et les leviers activables, pour faire face, ne sont pas légion.

Bonne lecture

Vincent Fiétier

Renforcement du Grand Besançon : un changement positif pour l'avenir de notre territoire

Mais Une situation dramatique pour notre village

Aujourd'hui, Nancray est au pied du mur...

Comment en est-on arrivé là ?

- *Voirie* :
 - Transfert des voiries communales
 - Des rues en mauvais état
- *Finances* :
 - Surendettement étouffant : des emprunts trop lourds et trop longs décidés avant 2014
 - Des recettes en baisse
- *Bâtiments publics* :

Des besoins négligés depuis une quinzaine d'années et des rénovations impossibles à financer actuellement (nouvel emprunt impossible)

TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

▪ Pourquoi ? Quels objectifs politiques ?

- Transformation de la CAGB en Communauté Urbaine pour peser face à Dijon
- Communauté avec plus de compétences, plus de pouvoirs et plus de moyens pour un **territoire plus fort** et plus visible à l'échelle nationale
- Dynamisme au service de tous les habitants de chaque Commune du Grand Besançon

▪ Comment ?

La gestion de la voirie est transférée :

- Nancray paye une somme annuelle au Grand Besançon
 Attribution de compensation (AC)

En contrepartie

- Le Grand Besançon finance l'entretien et les travaux de voirie

TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Comment sera gérée la voirie communale ?

- **Entretien courant :**

- Réalisé par nos employés communaux, avec notre matériel

Mais

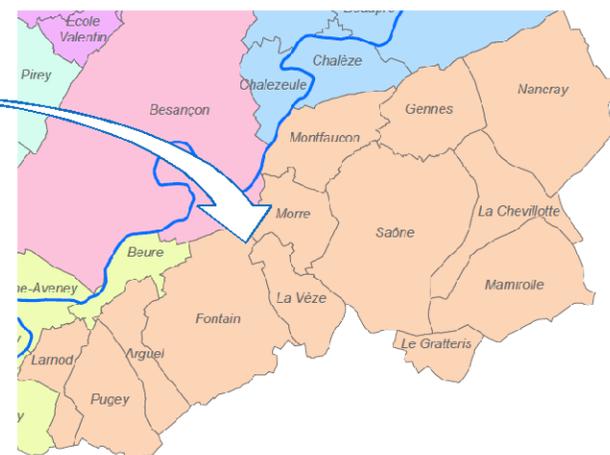
- Financé à 95 % par le Grand Besançon

- **Travaux :**

- Discutés par les 13 Communes du secteur Plateau de la CAGB

Et

- Financés par le Grand Besançon



TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Quelle somme doit-on verser au Grand Besançon ?

Un diagnostic qualitatif et quantitatif a été réalisé pour déterminer l'attribution de compensation (= somme à payer annuellement) :

- longueur de la voirie communale (rues, places, trottoirs, éclairage, panneaux, feux, ...) *sauf* chemins ruraux, qui restent une compétence communale
- moyens humains, matériels et financiers actuels



Attribution de compensation (AC investissement) estimée à 55 400 €/an



Le montant de l'AC d'investissement sera **définitif**
Il devra être acceptable pour Nancray et la CAGB



Semble impossible



Demande d'une étude financière indépendante

TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Peut-on payer 55 400 €/an d'attribution de compensation (AC) pour la voirie ?

Une étude indépendante, payée par le Grand Besançon, a été menée par le cabinet Mazars :

- Rétrospective (2014 – 2018) : état des lieux des finances communales
- Prospective (2018 – 2023) : hypothèses financières pour évaluer si l'AC est soutenable ou pas

Commission indépendante « *ad hoc* » rend son avis



La CAGB s'est engagée à suivre cet avis et à soutenir les Communes en difficulté



TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Attribution de compensation (AC) d'investissement : 55 400 €/an



Somme **impossible** à payer

Aide financière du Grand Besançon

- . 33 000 € en 2019
 - . 28 000 € en 2020
 - . 22 000 € en 2021
- (Fin du dispositif de soutenabilité à partir de 2022)

Finances communales très dégradées (p.10-16)

Les efforts de gestion reconnus depuis 2014 ne suffisent pas

Tous les habitants du Grand Besançon mettent la main à la poche

TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Pour que la Commune puisse continuer à « survivre »,
quelques préconisations pour Nancray :

- Hausse de la fiscalité des ménages
 - + 20,83 % pour la taxe d'habitation
 - + 6,68 % pour la taxe foncière bâtie
 - Baisse des dépenses de fonctionnement de 5 000 € par an
 - Limitation des investissements (hors voirie) à 10 000 € par an
- Des efforts énormes demandés aux habitants*
- Des services publics minimum*
- Des marges d'investissement minuscules*
- Efforts considérables à maintenir pendant 12 ans*
- 2031 : fin de la période de surendettement*
-
- ```
graph TD; A["Hausse de la fiscalité des ménages
+ 20,83 % pour la taxe d'habitation
+ 6,68 % pour la taxe foncière bâtie"] --- B["Des efforts énormes demandés aux habitants"]; B --- C["Baisse des dépenses de fonctionnement de 5 000 € par an"]; C --- D["Limitation des investissements (hors voirie) à 10 000 € par an"]; C --- E["Des services publics minimum"]; D --- F["Des marges d'investissement minuscules"]; G["Efforts considérables à maintenir pendant 12 ans"] --- H["2031 : fin de la période de surendettement"];
```

# SITUATION FINANCIÈRE DE NANCRAY

## La Commune au pied du mur

Quelques chiffres pour illustrer nos difficultés  
(très) importantes actuelles

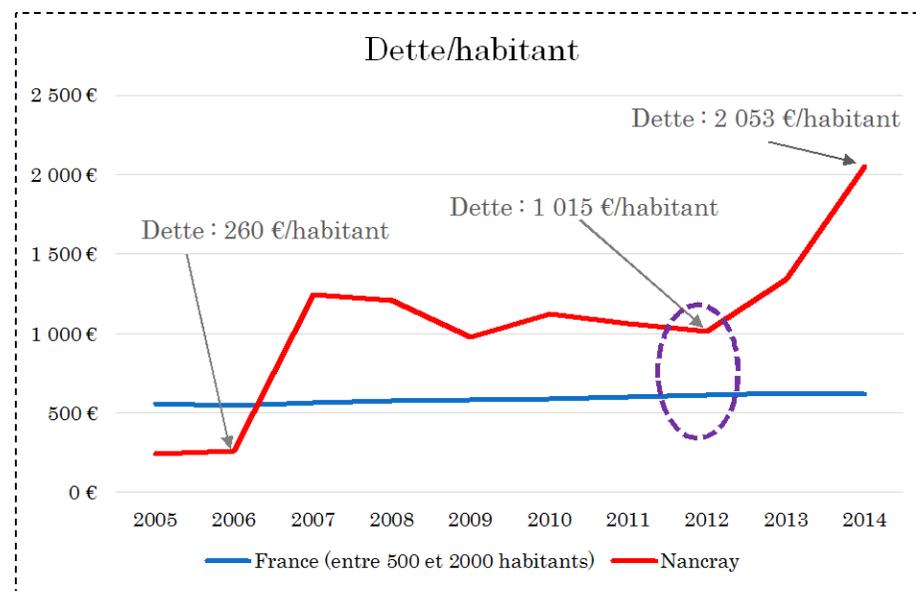
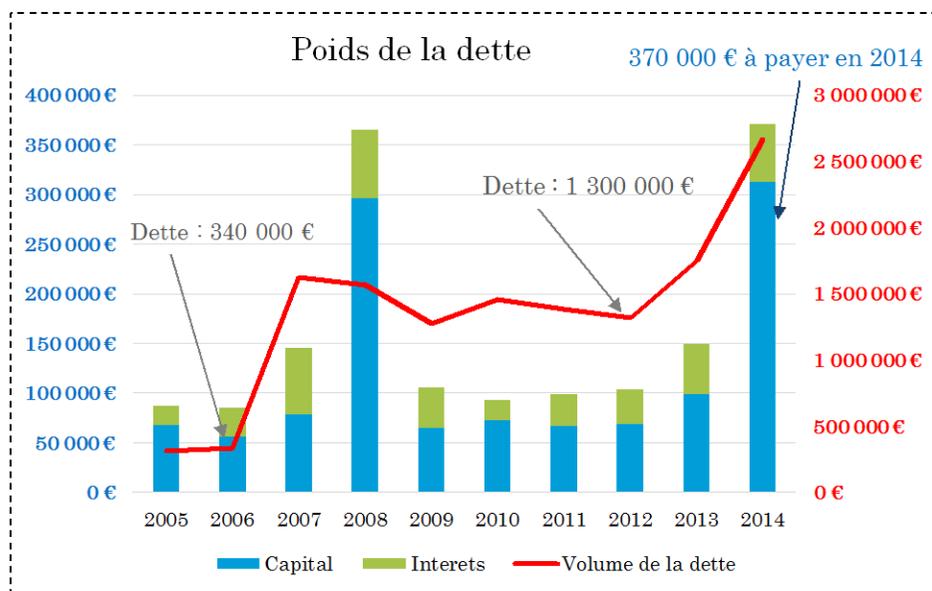
8

AVANT 2014

Pour comprendre la situation actuelle

Un topo sur la situation avant 2014

# Comment l'endettement a-t-il dérapé ?



2006 : 340 000 € de dette  
Soit 260 €/habitant  
Avant  
L'emprunt de 1 000 000 € (groupe scolaire)

2012 : 1,3 millions € de dette  
Soit 1015 €/habitant  
Avant  
Les emprunts de 1 533 000 € (Vaizot)

2014 : 2,7 millions € de dette  
Soit 2 053 €/habitant  
370 000 € à rembourser en 2014

Surendettement jusqu'à 2031

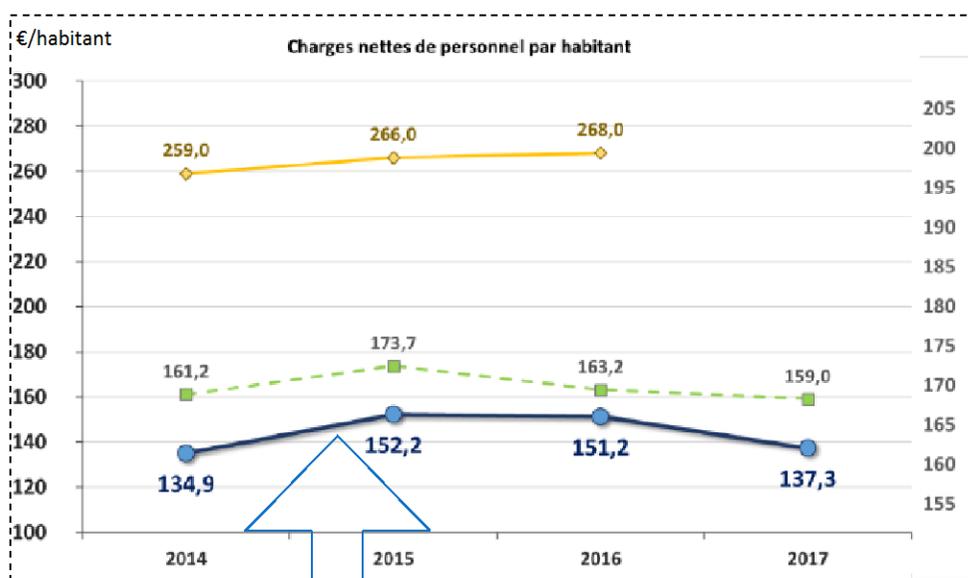
Chiffres approximatifs

APRES 2014

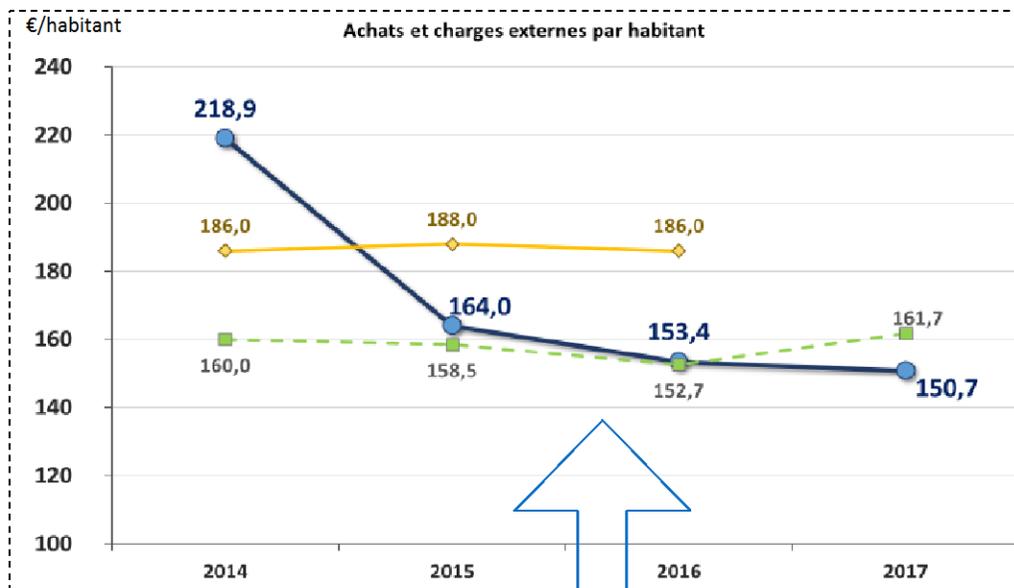
# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un effort de gestion depuis 2014

*Efforts sur les dépenses de fonctionnement*



Charges de personnel très inférieures à la moyenne des Communes comparables

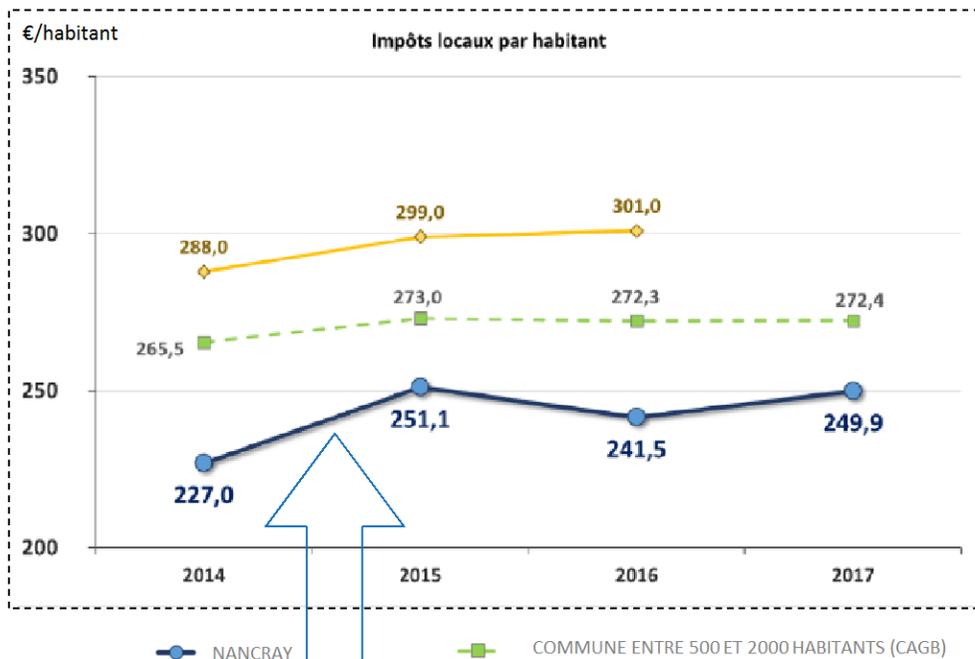


Baisse des dépenses courantes

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un effort de gestion depuis 2014

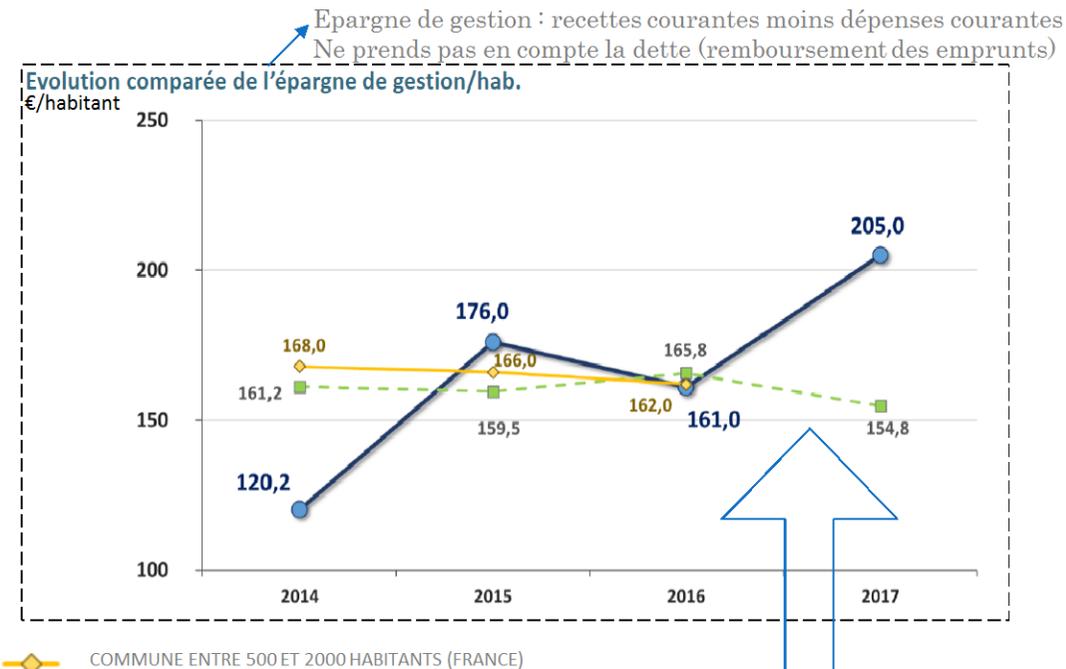
*Tentative de contenir la hausse des impôts locaux*



Niveau d'impôts locaux inférieur à la moyenne des Communes comparables

Ce résultat est dû à la faiblesse des bases d'impositions  
Effort fiscal inférieur aux Communes comparables (jusqu'à 2017)

*Des efforts récompensés par une épargne importante*



Après le remboursement de nos emprunts, l'épargne nette devient très souvent négative !  
Les marges disparaissent...

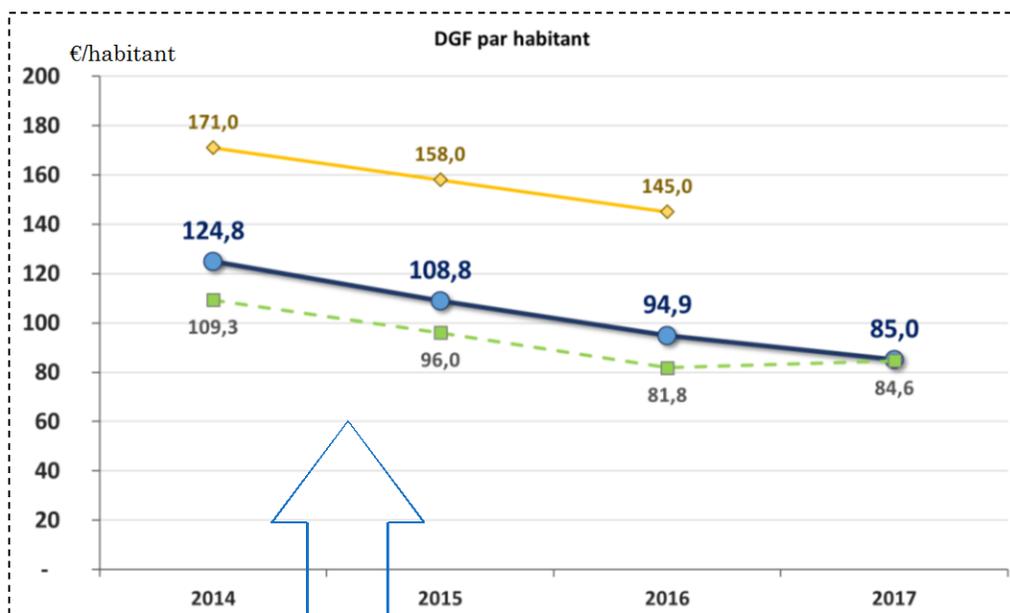
Amélioration visible du niveau d'épargne

Epargne nécessaire car seul moyen d'investir (nouvel emprunt impossible)

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

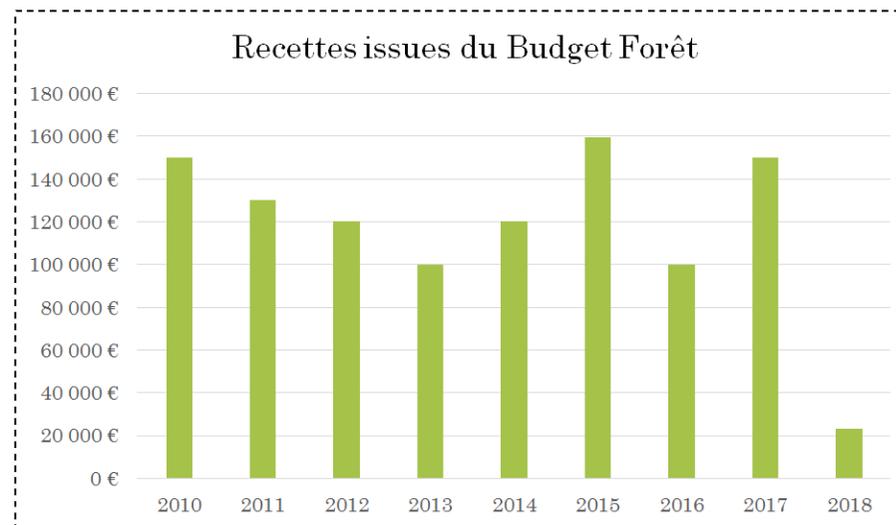
Des recettes en baisse

*Moins d'aide de l'Etat*



Baisse de la principale dotation de l'Etat

*Recettes forestières : la fin d'une période favorable*



Recettes très importantes jusqu'à 2017

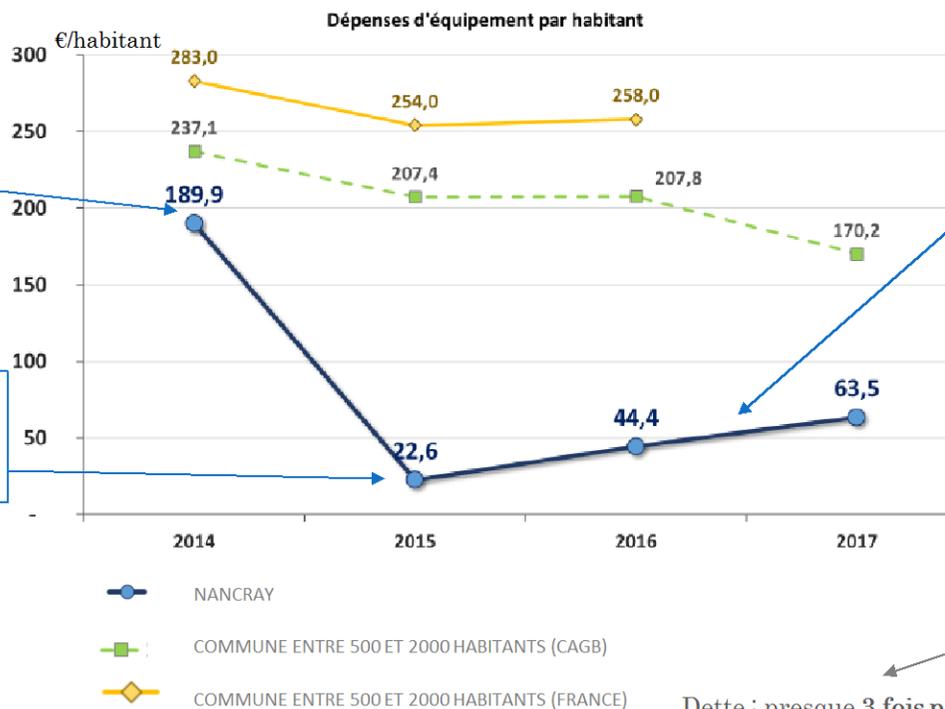
*Elles ont permis de redresser les finances puis de maintenir un fragile équilibre*

Baisse brutale et vraisemblablement durable

*Nouveau plan d'aménagement de la forêt (2018-2037)*

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Des investissements très limités



2014 : dernières factures du Vaizot

2015 : dépenses d'investissement *a minima*

2016 et 2017 : Quelques petits travaux (*sécurisation de la grande rue, cimetière, école...*) Niveau d'investissement très inférieur aux Communes comparables

Travaux : presque 3 fois moins que les Communes comparables du Grand Besançon

Exemple : 2017 : 63 €/habitant en investissement réel  
*Mais* 1 488 €/habitant en remboursement d'emprunts

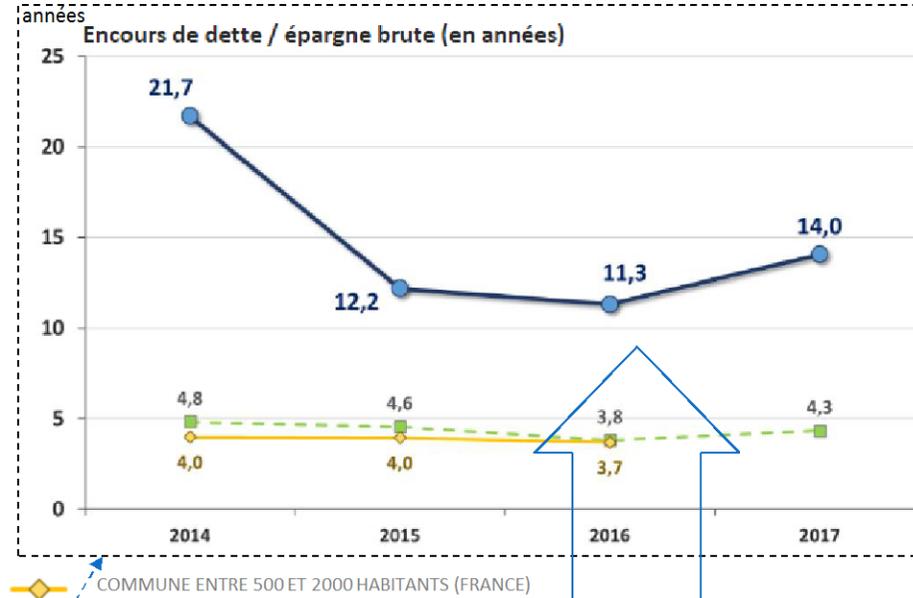
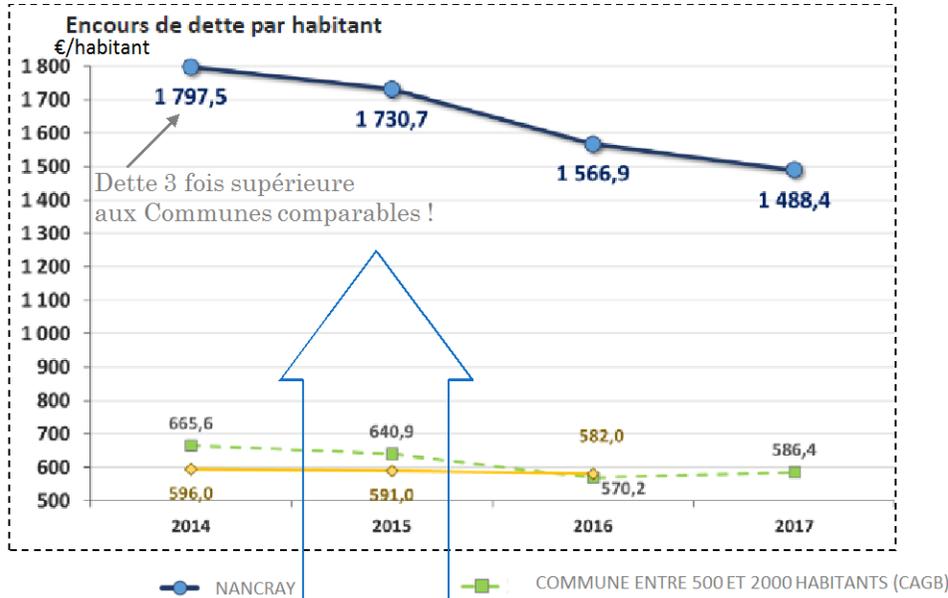
Dette : presque 3 fois plus que les Communes comparables du Grand Besançon

Dette colossale !

Depuis 2014 : peu de travaux, mais de grosses dépenses (emprunts)

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## Un surendettement écrasant



Malgré une réduction de 46 %, l'encours de la dette reste très supérieur par rapport aux Communes comparables

Baisse de la durée grâce à des efforts de gestion importants (p. 10 et 11)

Capacité de désendettement :  
 · Nancray en 2014 : 21,7 ans  
 · Nancray en 2017 : 14 ans  
 · *Seuil d'alerte de l'Etat : 12 ans*

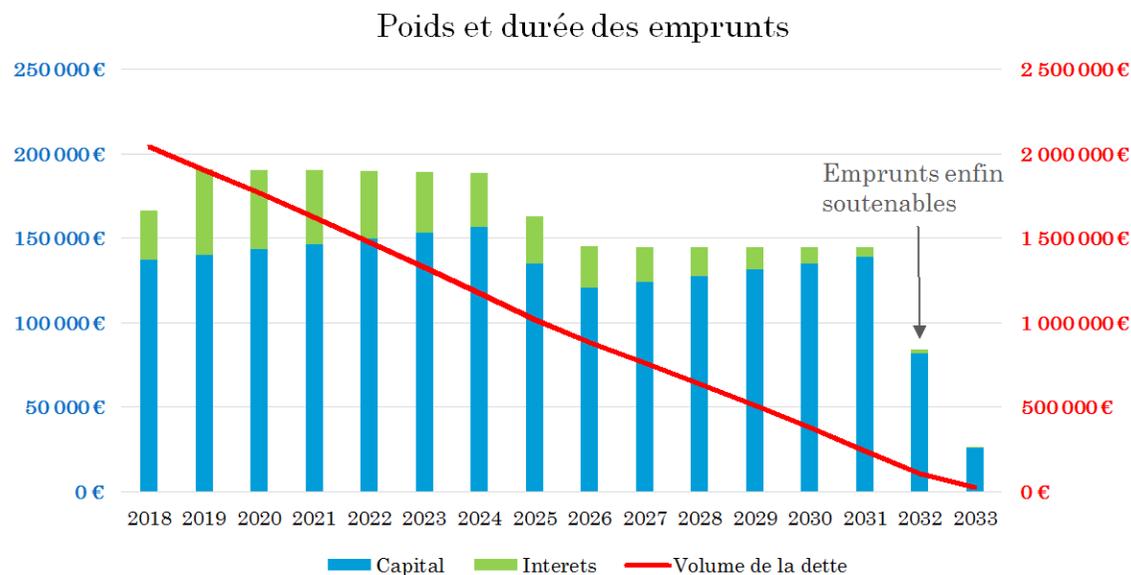
Malgré les efforts de gestion (p.10), l'épargne communale souffre beaucoup du poids de la dette

La Préfecture nous a convoqué pour nous alerter sur l'endettement communal

Capacité de désendettement : si on consacre toutes nos recettes uniquement aux dépenses obligatoires (école primaire, voirie,...) et au remboursement des emprunts

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## Un surendettement à long terme



2025-2026 : palier dû à la fin de certains emprunts

2031 : fin du surendettement

Impossible de faire un nouvel emprunt



Pendant 13 ans

Aucuns travaux importants ne sont envisageables

# CONCRÈTEMENT, QUE SE PASSE-T-IL À PARTIR DE 2019 ?

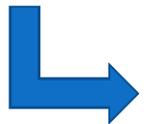
**Dépenses courantes** : encore des efforts ... sans nuire aux services publics ?

**Impôts locaux** : encore des augmentations subies par les habitant-e-s

**Voirie** : payer 55 400 € et négocier avec les Communes du Plateau pour planifier des travaux à Nancray...

**Grand Besançon** : une aide dégressive accordée

**Investissement** : budget insignifiant pour financer des travaux... mais nous continuons à rembourser les emprunts



Les temps seront difficiles à Nancray ...

## ET LES FUTURS TRAVAUX ??

*Des chantiers obligatoires à prévoir...  
sans aucune marge de manœuvre financière !*

**L'accessibilité des personnes handicapées :**  
Loi de 2005 : obligation légale d'adapter les  
bâtiments (*rampe d'accès, toilettes adaptées,...*) avant 2015

Non géré en temps voulu,  
risque d'amende aujourd'hui !!!

Comment  
financer?

**Le toit de la salle Tatu :**  
Le toit menace de tomber dans les prochaines années

**Les travaux de maintenance au Vaizot :**  
Le bâtiment (qui sera entièrement remboursé en 2033) vieillit  
prématurément : *carrelage, portes, fenêtres,...*

*La rénovation d'un bâtiment communal...  
financée par d'autres*

**Courts couverts de tennis :**

- Subventions publiques (en espérant qu'elles  
soient assez importantes)  
↳ Dans le cas contraire, abandon du projet
- Club de tennis  
↳ Principal financeur

*Un projet abandonné*

**Aire de jeux pour les enfants :**

- Promesse de campagne
- Relativement peu onéreux
- Déjà étudié et prêt à être mis en place

*Mais*

Non prioritaire dans le contexte financier

Pour que Nancray vive, il va falloir qu'on se serre les coudes !

Les réflexions de toutes et tous seront les bienvenues

Rendez-vous à la réunion publique  
**Vendredi 23 novembre 20h30**  
Espace du Vaizot

*Précision pour les plus soucieux des finances communales qui penseraient que le document présenté en couleur coûte cher : Nous avons fait le choix d'une communication tournée vers tous agrémentée de diagrammes où la couleur est incontournable pour une compréhension optimale. Ceci est le plus **cher** à nos yeux.*

*Si vous voulez l'utiliser, apportez ce numéro à la réunion publique prévue le 23 novembre prochain !  
A bientôt !*